



INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVR 

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T  l. : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

info@i-b-h.be

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE du 30 septembre 2025

Contact : Giuseppa SOLLAMI

Mons, le 28 ao t 2025.

Notre R f. : AG/**convoc. 2025 09 30**

Votre R f. :

Concerne : Assembl e G n rale du **mardi 30 septembre 2025**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins de la Ville de Mons,

Le Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale du Bois d'Havr  vous invite   assister   l'Assembl e G n rale de l'Association Intercommunale du Bois d'Havr  qui se tiendra

Le mardi 30 septembre 2025,   16h00

salle de R union – Service des Travaux, Rue Neuve, 17 – 7000 MONS.

Conform ment   l'article L1523-13  3 du Code de la D mocratie Locale et de la D centralisation, l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du proc s-verbal de la s ance de l'Assembl e G n rale du 28/11/2024.
2. Installation du conseil d'administration et d signation des administrateurs.
3. Pr sentation des comptes annuels et du rapport de gestion
4. Rapport du Commissaire : notification
5. Approbation des comptes annuels, de la r partition b n ficiaire et du rapport de gestion
6. Approbation du rapport annuel de r mun ration 2025.
7. D charge   donner aux Administrateurs
8. D charge   donner au R viseur
9. D signation du r viseur d'entreprises
10. Modifications statutaires

Afin que l'Assembl e G n rale puisse valablement d lib rer, **auriez-vous la bonne obligeance de porter l'ordre du jour   la prochaine s ance du Conseil Communal.** Nous vous remercions de bien vouloir remettre un avis **pour les points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10.**

A toute fin utile, nous vous rappelons :

a) l'article L1523-12.  1 r, alin as 3 et 4 du Code de la d mocratie locale et de la d centralisation :

« A d faut de d lib ration du Conseil Communal et, s'il  chet, provincial, chaque d l gu  dispose d'un droit de vote correspondant au cinqui me des parts attribu es   l'associ  qu'il repr sente. Toutefois, en ce qui concerne (...), les questions relatives au plan strat gique, l'absence de d lib ration communale ou provinciale est consid r e comme une abstention de la part de l'associ  en cause. »

b) l'article 1523-13  1 r (alin as 4 et 5) du code pr cit  :

« La s ance de l'assembl e g n rale est ouverte   toutes les personnes domicili es depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes, province ou CPAS associ s ».



**INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVRÉ**

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T É L . : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

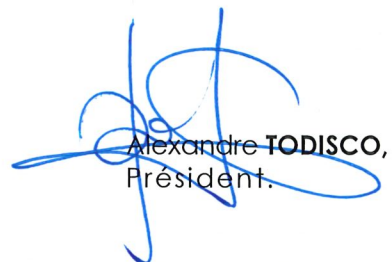
[i n f o @ i - b - h . b e](mailto:info@i-b-h.be)

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir faire représenter votre Administration. Conformément à l'article 19 des statuts, vous disposez d'un droit de vote correspondant au nombre de parts que la Ville de Mons possède dans le capital social, soit 5867 voix sur un total de 23500.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de notre parfaite considération.



Giuseppe **SOLLAMI**,
Secrétaire.



Alexandre **TODISCO**,
Président.